



Commune de
Mont-Saint-Guibert

Cadre réservé à l'Administration Communale

2025-2030

Date de réception :

Complet - Incomplet

Date Collège :

Montant alloué :

PRIME COMMUNALE : ACHAT DE PROTECTIONS ET LANGES LAVABLES POUR BÉBÉ (MÉNAGES)

Votre commune vous offre une prime de 50 % de la facture d'achat, avec un maximum de 150 €.

Conditions d'octroi :

- Être domicilié à Mont-Saint-Guibert au moment de la demande ;
- Une seule prime accordée par enfant ;
- Le formulaire doit être introduit avant que l'enfant n'atteigne l'âge de trois ans.

En pratique :

Pour bénéficier de la prime, renvoyez le formulaire complété accompagné de :

- Une copie de la/des facture(s) d'achat reprenant l'intitulé de l'achat et son prix et/ou une preuve de paiement
- Une copie de l'attestation de composition du ménage

La prime est octroyée dans la limite des crédits disponibles et en fonction de l'ordre d'arrivée de la demande. La demande est introduite pendant une période située au plus tôt 3 mois avant la naissance et au plus tard 3 ans après la naissance.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Nom et prénom du demandeur :

Le demandeur est (biffez les mentions inutiles) : le père – la mère – le/la tuteur/tutrice

N° du registre national :

Adresse :

E-mail ou téléphone :

Numéro de compte bancaire : BE

Montant total des factures en euros :

Date et signature :

